

<p>Date de Convocation 02 Février 2015</p> <p>Date d’Affichage 12 février 2015</p>	<p>Séance du 06 février 2015</p> <p>L'an deux mille quinze et le 06 février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaudot Roger, Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales.</p>
--	--

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM RENAUDOT Roger, DUCRAY Bruno, CHAPPUIS Jean Pierre, DAGOT Denis, Mmes TETU Pascale, VIENET Céline, TRIOMPHE Anne Line MM. GILG Tony, GRADOT Didier, VERNET Guy, PONCET Marin, BLONDEAU Philippe, MASSON Philippe.

Excusé : M. TOURNIER Michel (pouvoir à RENAUDOT Roger)

Monsieur GILG Tony a été élu secrétaire de séance.

<p>DCM 1</p> <p>Taux d'imposition 2015</p>	<p>Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation : 3,87 % • Taxe foncier bâti : 7,95 % • Taxe foncier non bâti : 32,48 % 																
<p>DCM 2</p> <p>Adhésion au service de Médecine : modification des tarifs</p>	<p>A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute Saône concernant la revalorisation des tarifs d'adhésion au service de médecine préventive.</p>																
<p>DCM 3</p> <p>Amende ONF</p>	<p>A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise le maire à émettre un titre de recette de 90 euros suite à l'établissement d'une amende par l'agent ONF à l'encontre d'un affouagiste qui n'a pas respecté les dates pour le débardage de son bois d'affouage.</p>																
<p>DCM 4</p> <p>Attribution de subventions 2015 aux associations.</p>	<p>Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2015 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Atelier lyrique</td> <td style="text-align: right;">335,00 €</td> <td>La Voraysienne</td> <td style="text-align: right;">335,00 €</td> </tr> <tr> <td>CAVO</td> <td style="text-align: right;">335,00 €</td> <td>Voray Canoë Kayak</td> <td style="text-align: right;">335,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADMR</td> <td style="text-align: right;">335,00 €</td> <td>Sapeurs Pompiers</td> <td style="text-align: right;">500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Club de l'Amitié</td> <td style="text-align: right;">250,00 €</td> <td>CCAS</td> <td style="text-align: right;">1 500,00 €</td> </tr> </table>	Atelier lyrique	335,00 €	La Voraysienne	335,00 €	CAVO	335,00 €	Voray Canoë Kayak	335,00 €	ADMR	335,00 €	Sapeurs Pompiers	500,00 €	Club de l'Amitié	250,00 €	CCAS	1 500,00 €
Atelier lyrique	335,00 €	La Voraysienne	335,00 €														
CAVO	335,00 €	Voray Canoë Kayak	335,00 €														
ADMR	335,00 €	Sapeurs Pompiers	500,00 €														
Club de l'Amitié	250,00 €	CCAS	1 500,00 €														

<p>DCM 5</p> <p>Avenant au marché rue de Beauregard</p>	<p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la rue de Beauregard d'un montant de 2 742,40 € HT avec l'entreprise Bonnefoy.</p>						
<p>DCM 6</p> <p>Aménagement aire multisports et d'une aire de jeux collectifs</p>	<p>Le maire présente au conseil municipal l'obligation de prendre une nouvelle délibération pour compléter la demande de financement LEADER</p> <p>Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le plan de financement de l'opération sur le montant global HT tel que suit : <p><u>Dépenses :</u></p> <p>Travaux terrain multisports et aire de jeux : 46 654,10 € HT</p> <p><u>Recettes :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 70%;">CG 70 (25% / 30 000 €) :</td> <td style="text-align: right;">7 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>LEADER (48,92% du CT HT) :</td> <td style="text-align: right;">22 825,17 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement :</td> <td style="text-align: right;">16 328,93 €</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> – la commune s'engage de prendre en charge par l'autofinancement la baisse éventuelle de subventions. 	CG 70 (25% / 30 000 €) :	7 500,00 €	LEADER (48,92% du CT HT) :	22 825,17 €	Autofinancement :	16 328,93 €
CG 70 (25% / 30 000 €) :	7 500,00 €						
LEADER (48,92% du CT HT) :	22 825,17 €						
Autofinancement :	16 328,93 €						
<p>DCM 7</p> <p>Conformité des bâtiments communaux</p>	<p>Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis avec la SAS APAVE 2, chemin de Palente 25000 BESANCON d'un montant de 780,00 € HT pour établir un diagnostic amiante avant les travaux de mise en conformité des bâtiments communaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p>						
<p>DCM 8</p> <p>Renouvellement du contrat de la secrétaire</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à renouveler le contrat de la secrétaire de Mairie pour une durée de 1 an à compter du 1er avril 2015 à raison de 15 heures hebdomadaire avec une rémunération à l'indice nouveau majoré 314.</p>						
<p>DCM 9</p> <p>Admission en non valeur</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à émettre un mandat de paiement à l'article 6541 pour admission en non valeur de la facture d'eau et assainissement 2012 concernant la société SODAM INDUSTRIE en liquidation judiciaire depuis 2011.</p>						
<p>Questions diverses</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Planning des élections départementales, tenue du bureau de vote des 22 & 29 mars 2015. – Nettoyage du château d'eau terminé. – Site internet campagnol en cours de réalisation. – Invitation du conseil général au salon «Fleurissimo» à Dijon le 27/03/2015. – Collecte d'objets relatant la 1ère guerre mondiale par M. ROBERT Laurent. – Entretien du matériel de voirie suite à la fermeture des ETS CORNU. – Chantier d'éclairage public. – Taille des haies des particuliers qui dépassent sur le domaine public. 						

Les Conseillers,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Roger RENAUDOT